

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**12 OCTOBRE 2016**

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au Centre récréatif Aimélacois, à 19h35 mercredi le 12<sup>ième</sup> jour d'octobre 2016. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Nadia Dufour, Monique Gravel, Marc-André Lussier, Jean-Roger Vigneau et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

**2016-10-15**

**1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.**

Sur proposition de Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

**2016-10-16**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de Madame Nadia Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

**ORDRE DU JOUR**

1. Renonciation à l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Travaux de voirie : déterminer les travaux à effectuer avec la subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016 au montant 15 000\$.
4. Travaux de voirie : déterminer les travaux à effectuer avec la 1<sup>è</sup> partie de la subvention additionnelle pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal reçu en 2016 au montant de 16 000\$.
5. Monsieur Réjean Lessard : bris d'égout.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance extraordinaire.

**2016-10-17**

**3. TRAVAUX À EFFECTUR RELATIFS À LA SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL AU MONTANT DE 15 000\$.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports accorde à la municipalité une subvention de 15 000\$ pour les travaux d'amélioration des chemins du lac Pied-des-Monts, du lac Nairne, du Pied-des-Monts, Richard, du rang Saint-Thomas, des rues de la Réserve, rue Larouche, rue Côte du Lac et chemin Imbeault;

**ATTENDU QUE** les travaux à être exécutés sont :

- Rue de la Réserve : creusage de 300 mètres de fossé
- Rue Côte du lac : creusage de 200 mètres de fossé
- Chemin du lac Pied-des-Monts : creusage de 750 mètres de fossé et la pose de 300 tonnes de MG-20

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jean-Roger Vigneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les travaux ci-dessus mentionnés pour cette subvention.

**2016-10-18**

**4. TRAVAUX À EFFECTUR RELATIFS À LA SUBVENTION ADDITIONNELLE POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL de 2016, 1<sup>er</sup> VERSEMENT.**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports accorde à la municipalité une subvention maximale de 40 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration des chemins du lac Pied-des-Monts, du lac Nairne, du Pied-des-Monts, Richard, du rang Saint-Thomas, rue de la Réserve, rue Larouche, rue Côte du Lac et chemin Imbeault;

**ATTENDU QUE** les versements s'effectueront comme suit:

- Pour le premier versement de 16 000\$, les travaux devront être terminés avant le 10 février 2017;
- Pour le deuxième versement de 16 000\$, celui-ci sera versé au cours de l'année budgétaire de 2017-2018;
- Et le solde de 8 000\$, il sera versé au cours de l'année budgétaire de 2018-2019;

**ATTENDU QUE** les travaux à être exécutés pour le deuxième versement sont :

- Rue Larouche : creusage de 200 mètres de fossé et remplacement de 2 ponceaux
- Chemin Imbeault : pose de 150 tonnes de MG-20
- Chemin Pied-des-Monts : creusage de 1050 mètres de fossé et remplacement de 3 ponceaux

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marc-André Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les travaux ci-dessus mentionnés pour le deuxième versement de cette subvention.

**5. BRIS D'ÉGOUT AU 180 RUE PRINCIPALE.**

**ATTENDU QUE** Monsieur Daniel Boies, employé municipal, doit s'occuper de résoudre le problème d'égout du 180, rue Principale et que les dépenses seront entérinées lors d'une prochaine séance.

**2016-10-19**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Sur proposition de Madame Nadia Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance extraordinaire est levée à 20h30.

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 12 octobre 2016, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**